FF 2016
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20*a* LTr)

– 15-003242 / 64586332
PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens VD
Secteur impression
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.01.2016–31.12.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 15-003513 / 69109880
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
Secteur Laminage, ACL et Fonderie: travaux de réparation et de maintenance sur ces installations. Coordination et surveillance des travaux des entreprises externes
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
92 H
19.12.2015–11.01.2016 (Nouveau permis)

– 15-003417 / 45849385
UBS AG, 4051 Basel
Corporate Finance Switzerland
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.02.2016–31.01.2019 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 15-003595 / 68616961
Post CH AG PostMail, 1201 Genève
Exchange Office: dédouanement des colis et lettres à l'importation
Besoin particulier de consommation
13 H
01.01.2016–31.12.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, article 36 à 38 OLT 1)

– 15-003251 / 64586332
PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens VD
Secteur impression
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 1 F
01.01.2016–31.12.2018 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (RS *172.021*) ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 janvier 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail